

Consultation Pour Les Employés Etrangers

Les employés étrangers sont sous la protection des Codes et des Règlements du Travail du Japon.

Si vous avez quelques problèmes des conditions du travail, n'hésitez pas de téléphoner ou visiter notre Consultation Comptoir dans la Division d'Inspection du Bureau du Travail de Kyoto. Un Conseiller va vous fournir quelques conseils pour résoudre vos problèmes en français.

Par exemple...

Licenciement, Termination du contrat, Salaires impayés, Supplément pour le travail supplémentaire, Congés payés, Accident de travail, etc...

N'hésitez pas de nous consulter.

Votre privé est strictment observé.

Division d'Inspection du Bureau du Travail de Kyoto

Adresse: 451 Kinbukicho, Ryogaecho-dori Oike-agaru, Nakagyo-ku, Kyoto
2^{ème} étage du Bureau du Travail de Kyoto

Station la plus proche: Karasuma-Oike (Lignes de Métro Karasuma ou Tohzai)

Tel: 075-241-3214(direct)/ 241-3211 Fax: 075-241-3219

Heures de Consultation : Mardi et Jeudi (en français)

9:00~17:00 (excepté 12:00 -13:00)

La date de consultation peut être changé sans préavis, donc une réservation est recommandée par telephone avant votre visite.

